

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Afrique du Nord et Indochine Question écrite n° 36109

Texte de la question

M. Yves Cochet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur la situation des bénéficiaires du fonds de solidarité. Il lui demande, département par département, le nombre d'anciens combattants en Afrique du Nord, d'une part, d'anciens combattants d'Indochine, d'autre part, bénéficiant du fonds de solidarité en distinguant ceux qui perçoivent l'allocation différentielle et ceux qui ont opté pour l'allocation de préparation à la retraite à la date du 31 décembre 1998 par rapport au 31 décembre 1997. Il désire connaître également le montant moyen des allocations versées et les dépenses réellement engagées depuis la création du fonds de solidarité, année par année, en comparaison avec les crédits votés par le Parlement à cet effet. Il souhaite savoir enfin si le Gouvernement a l'intention d'affecter les crédits inutilisés aux anciens combattants en Afrique du Nord qui perçoivent une retraite professionnelle sensiblement inférieure, du fait notamment d'une carrière écourtée par le chômage, au niveau de ressources assuré jusque-là par l'allocation différentielle du fonds de solidarité ou l'allocation de préparation à la retraite.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire trouvera les renseignements statistiques demandés dans les tableaux ci-annexés. Il est par ailleurs précisé qu'en application des règles de la comptabilité publique, les crédits inutilisés de chaque année sont reversés au Trésor public et ne peuvent constituer une réserve dont le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants pourrait disposer pour financer des mesures nouvelles. Toutefois, ainsi que le secrétaire d'Etat l'a annoncé lors des débats budgétaires au Parlement, il envisage d'engager une réflexion sur la possibilité d'utiliser, à des fins de solidarité envers les anciens combattants les plus démunis, les crédits non utilisés en raison de la baisse des bénéficiaires du fonds de solidarité.Nombre de bénéficiaires de l'allocation différentielle par conflit au 31 décembre 1997 (Voir tableau dans J.O. correspondant) Nombre de bénéficiaires de l'allocation différentielle par conflit au 31 décembre 1998 (Voir tableau dans J.O. correspondant) Nombre de bénéficiaires de l'allocation de préparation à la retraite (Voir tableau dans J.O. correspondant) Evolution du fonds de solidarité des anciens combattants d'Indochine et d'Afrique-du-Nord Consommation des crédits du fonds de solidarité (en millions de francs) (Voir tableau dans J.O. correspondant)

Données clés

Auteur: M. Yves Cochet

Circonscription: Val-d'Oise (7e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 36109

Rubrique: Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clée(s)

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE36109

Question publiée le : 18 octobre 1999, page 5963 **Réponse publiée le :** 10 janvier 2000, page 166